



► Le mot du Maire



Le mois de septembre, traditionnellement mois de rentrée, a été riche en événements dans notre commune.

Le forum des associations jumelé avec l'accueil des nouveaux habitants, a connu une fréquentation plus importante que les autres années. Chacun a pu se rendre compte de la diversité et du dynamisme du monde associatif. Des contacts ont été noués. L'essentiel, étant bien sûr, les rencontres entre tous, élus, bénévoles et habitants. Je souhaite à nos associations une pleine réussite dans l'organisation de leurs manifestations et leur assure le soutien de la commune en les remerciant chaleureusement de leur dévouement.

Le 18 septembre, le Comité local F.N.A.C.A nous a convié à un rendez-vous du souvenir en inaugurant une plaque commémorative apposée sur le monument aux morts en mémoire des combattants d'Afrique du Nord. Moment d'émotion, de recueillement, mais aussi d'amitié

et de fraternité entre ces jeunes appelés qui ont vécu des moments difficiles. On se devait de les honorer.

La rentrée scolaire avec un effectif global en hausse par rapport aux années précédentes ; cela démontre bien l'attractivité de la commune malgré un contexte économique morose.

Durant l'été, des travaux de voirie ont été entrepris rue du Parc, comprenant la restructuration et la sécurisation de cette voie, et un abri bus, conforme aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, a été installé rue du Bourg, à proximité de la Mairie ; aménagements nécessaires pour le confort et la sécurité des utilisateurs.

Un dossier qui me tient particulièrement à cœur, c'est celui de la Z.A.C Centre Bourg, derrière la Mairie, où les choses, à mon goût, avancent beaucoup trop lentement ; retard dû à la transmission des dossiers d'un service à l'autre, retard dans les prises de décision de nos interlocuteurs et sans cesse les procédures s'alourdissent entraînant des décalages des enquêtes publiques qui, initialement prévues

en septembre - octobre, se dérouleront probablement en fin d'année.

Nous avons également engagé, avec l'aide d'un bureau d'études, une vaste réflexion portant sur nos besoins en équipements communaux, à savoir la maison des associations, l'achat du château Lapalus rue de la Fontaine, l'avenir du restaurant scolaire municipal avec sa mise aux normes suite à la loi sur le handicap, la P.U.V (Petite Unité de Vie), l'avenir de nos bâtiments préfabriqués, et les attentes de l'École de Musique Municipale.

L'engagement financier est très important, l'étude de tous les paramètres est indispensable pour que le Conseil Municipal puisse prendre ses décisions en toute connaissance de cause.

Je pense que dans le prochain bulletin municipal, je pourrai vous faire un point plus précis sur les avancées de nos réflexions sur ce dossier. Sachez, d'ores et déjà, que nous souhaitons conserver à notre village son charme, sa qualité de vie, et vous offrir les services indispensables à votre bien être.

Roger MOREAU, Maire

Vœux du Maire

Pour marquer le changement d'année, Monsieur Roger MOREAU, Maire, et son Conseil Municipal invitent **toute la population** de SANCÉ à participer à la cérémonie des vœux qui aura lieu le jeudi 6 janvier 2011, à 19 heures, à la Salle des Fêtes.

Activités culinaires

Cuisiner vous intéresse

Roger et Jean-François vous diront comment participer à la reprise. Rendez-vous en Mairie, le jeudi 28 octobre 2010 à 18 h, dans la Salle du Conseil Municipal.

► Voirie, réseaux, éclairage public

L'année n'est pas terminée, mais nous pouvons d'ores et déjà faire l'état des travaux réalisés sur le budget 2010.

Travaux voirie

- Rue du Château du Parc : Suite aux intempéries du début de l'année, une réfection était nécessaire, l'entreprise Eiffage a effectué un défilage pleine largeur suivi d'un enduit monocouche
- Rue des Grands Perrets : Reprise de fissures en urgence, à l'émulsion et gravillons
- Ensemble des rues de Sancé : Entretien par point à temps (émulsion et gravillons); cet entretien a été important suite aux fortes gelées du début d'année
- Rue de la Madone, face aux ateliers municipaux de Mâcon : Enduit monocouche pleine largeur de chaussée, sur environ 2 000 m²
- Rue Beausoleil, de la rue de Veyle à la route de Sennecé : Enduit bicouche pleine largeur, et remise en peinture de la signalisation horizontale
- Route Départementale N° 103 : A la sortie du lotissement du Clos des Lavois, l'aménagement d'un passage piétons a été réalisé
- Stade de la Grisière : Confection d'un accotement sablé pour permettre le stationnement
- Espace vert du Pont du Pilon : Aménagement d'un écoulement d'eaux pluviales (regard et canalisation)
- Rue de la Petite Mouche : Couverture du fossé en pied de talus au droit de la propriété Champion pour prévenir le glissement du terrain
- Rue de Veyle : Extrémité du trottoir au droit de l'Église : mise en accessibilité par son abaissement

• Rue Grange de la Dîme : remise à niveau d'une tranchée qui s'affaissait, en face du n° 10. Et en bas de cette rue, réfection de l'îlot en bordures béton et remplissage ciment plus galets de Saône en surface.

Opérations importantes en investissement

1. Réhabilitation de la Rue du Parc : Avec ces travaux, nous avons terminé l'aménagement Coeur de Village. Cette rue sera la première à comporter des stationnements pour les visiteurs. Pour limiter la vitesse, la largeur de la chaussée a été réduite à 4,80 m. L'éclairage public a été entièrement revu, par le remplacement des candélabres et leur repositionnement. La ligne aérienne de France Télécom a été mise en souterrain. A noter également, l'aménagement de jardinières et la construction d'un passage piétons surélevé, à la moitié de la rue. Côté rue du Bourg, l'îlot central devrait empêcher, certaines voitures, de couper le virage. Cette réalisation apporte beaucoup de satisfaction à une majorité de Sancéens.

2. Aménagement de l'arrêt bus Mairie : Les arrêts bus, de part et d'autre de la rue du Bourg, ont été modifiés pour être en conformité avec la nouvelle réglementation sur l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Côté nord,

l'installation d'un abri bus apportera du confort aux voyageurs. Ces travaux ont entraîné le déplacement du passage piétons et la mise en enrobé rouge du trottoir sud, indispensable à la pose des bandes podotactiles, mais également, la réfection des zébras jaunes sur la chaussée.

Travaux réseaux

• Rue de la Fontaine : nettoyage de la canalisation « eaux pluviales » entre la route de la Grisière et la route de Sennecé. Puis, passage de la caméra pour connaître l'état des canalisations

et identifier l'emplacement exact des branchements particuliers

- Enfouissement du réseau France Télécom rue du Parc
- Rénovation de la ligne E.D.F aérienne entre le poste Basse Tension du Mont Richard et la fin du réseau au sud du stade. L'enfouissement dans ce secteur étant très difficile, vu la nature du sous-sol rocheux du plateau de la Grisière.

Travaux Éclairage public

- Uniquement les travaux rue du Parc mentionnés ci-dessus.



► Comité de fleurissement

Les mains vertes ont fleuri la commune

Les membres du jury du concours des villes et villages fleuris de Saône-et-Loire composés de professionnels, et guidés par Annick AUFRANC, accompagnatrice du Conseil Départemental de Fleurissement, ont visité la commune le 29 juillet afin de superviser le fleurissement.

La présidente Madame Florence BODILLARD, accompagnée de plusieurs membres bénévoles, de Messieurs Roger MOREAU, Maire et Henri VOILLON, Maire adjoint, de Madame Denise CUBA, conseillère municipale, et de Monsieur Fernand CORREIA, responsable du personnel technique, ont parcouru le circuit des réalisations florales afin de se rendre compte de l'état du fleurissement.

SANCÉ qui a obtenu, il y a quelques années, le label « deux fleurs » espère bien conserver sa place dans le club des dix-neuf communes labellisées du département, sachant que les critères de notation portent sur le patrimoine

paysager et végétal, c'est à dire les ornements mis en place, leur originalité, leur disposition, leur intégration au paysage pour une part. Mais ils concernent aussi le développement durable, avec le mobilier urbain, la voirie... en un mot, tout ce qui touche à l'embellissement d'une commune. Cette année, plus de 6 000 plants, de toutes sortes et de toutes les couleurs, ont été disposés dans les règles de l'art.

Souhaitons que l'investissement de la municipalité et que le travail accompli par les bénévoles, qui assurent l'entretien et le désherbage aidés du personnel communal, soient encore une fois récompensés. Bien sûr, c'est un examen pour le maintien du label, mais quand on a travaillé régulièrement toute l'année, c'est sereinement que toute l'équipe attend les résultats qui seront communiqués en janvier prochain.

La municipalité remercie très sincèrement les bénévoles pour leur aide au niveau des plantations, du suivi et de l'entretien qu'ils assurent généreusement.



Les membres du jury, les bénévoles, Monsieur Fernand CORREIA employé communal, et les élus au départ de la visite.

► Centre de loisirs sans hébergement du mercredi

Vive la rentrée

Et oui, c'est reparti pour un tour ! Comme d'habitude, cette année sera rythmée par différents projets animés par toute l'équipe d'animation.

Au programme : Création de jeux de société,

tés, activités manuelles, sports, découvertes et même un tour du monde grâce aux journées thématiques qui seront proposées.

Bref ! Si tu ne sais pas encore quoi faire le mercredi... alors rejoins nous !

Le Centre de Loisirs Sans Hébergement du Mercredi est installé dans les locaux de la garderie municipale. Il accueille les enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés ou habitant sur la commune. Il fonctionne tous les mercredis pendant les périodes scolaires, de 7 h 30 à 18 h 30, et propose un service de restauration aux familles qui le désirent.

L'équipe pédagogique est

constituée de trois personnes autour du directeur Monsieur David KUMPF. Cette équipe répond aux conditions d'encadrement et de qualification exigées par « jeunesse et sports ».

L'animation s'articule autour d'un projet pédagogique qui s'appuie sur des valeurs, telles que l'humanisme, la laïcité, la démocratie, l'égalité. Le mercredi, moment de rupture avec

le quotidien, doit être vécu par les enfants comme un temps de récupération où le jeu et la détente prennent toutes leurs importances. Pour cela, les enfants disposent de l'ensemble des équipements sportifs et culturels de la commune.

Pour découvrir le Centre de Loisirs vu de l'intérieur, il faut se connecter sur :

<http://cl-sance.blogspot.com>



► Inauguration des nouveaux vestiaires

C'est sous un chaud soleil automnal que s'est déroulée l'inauguration des nouveaux vestiaires du stade de la Grisière. Cette construction était nécessaire vu l'étroitesse et la vétusté des anciens locaux toujours en service aujourd'hui.

L'architecte Michel ROBIN a été choisi pour concevoir le projet. Le ruban inaugural a été coupé par un jeune joueur du club, en présence de Messieurs Roger MOREAU, Maire, Gérard VOISIN, député du Mâconnais, Jean-Patrick COURTOIS, Sénateur-Maire de Mâcon, Gérard COLON, Conseiller Général du canton de Mâcon Nord, Antoine VOISIN, Président du District de Football du Pays Saônois, et bien sûr de Monsieur François MASSEI, Président de Sancé Football Club, particulièrement heureux de ce nouvel équipement.

Commencé en juillet 2009 et mis en service

en février 2010, la structure comprend deux vestiaires de 25 m² aux nouvelles normes avec, notamment, un sanitaire accessible aux handicapés. Cette construction, d'un coût de 248 000 € T.T.C., a été subventionnée par le Conseil Général à hauteur de 30 000 €, et par la Fédération Française de Football pour un montant de 15 000 €.

Avec ce nouveau bâtiment et les autres travaux réalisés en 2004, Sancé Football Club possède maintenant un beau complexe sportif, avec l'espoir que nos jeunes portent haut et loin les couleurs et le nom de SANCÉ.

Monsieur Roger MOREAU, Maire, a chaleureusement félicité les dirigeants du club pour leur dévouement au service des jeunes, il a également remercié les anciens présidents et les anciens membres, tous présents à cette inauguration.



Au moment de couper le ruban.

► Amicale Sportive Sancé Basket

40 ans déjà et un avenir prometteur

C'est en effet en 1970 que le club de basket de SANCÉ a vu le jour, sous la houlette de quelques passionnés, sachant qu'à l'époque les conditions pour pratiquer ce sport n'étaient pas aussi confortables qu'aujourd'hui.

Au fil des années, le club a évolué, s'est développé, s'est structuré et à l'orée de cette nouvelle saison, l'Amicale Sportive Sancé Basket compte plus d'une centaine d'adhérents permettant ainsi d'avoir onze équipes en place cette saison. Plusieurs équipes de jeunes sont loin d'être complètes. Un appel est donc lancé, si votre enfant a envie de venir participer à quelques entraînements à la Salle de Sports, pour se faire une idée, n'hésitez pas, vous serez les bienvenus.

Côté adultes, trois équipes sont engagées en championnat : l'Équipe Féminine évolue au plus haut niveau départemental depuis une dizaine d'années. Elle a été rajeunie cette saison et elle devrait avoir son mot à dire au classement. L'Équipe Réserve Masculine est également au plus haut niveau départemental pour la seconde année, après trois montées consécutives. Ces

deux équipes jouent en général le samedi soir.

L'Équipe Première accède pour la première fois dans l'histoire du club à l'excellence régionale. Cela va permettre au public Sancéen d'assister à des matchs d'un niveau encore plus relevé le dimanche après-midi, à 15 h 30 en général.

N'hésitez pas à venir les soutenir. Le programme est annoncé à la Salle de Sports ou dans la presse régionale et l'accès à la salle est bien entendu gratuit.

Si vous préférez pratiquer le basket en loisirs, deux équipes sont en place et qui n'attendent que vous... A très bientôt au basket !

Horaires des entraînements :

- Babys (nés en 2004-2005) : mercredi 16 h 45
- Mini poussins (2002-2003) : jeudi 16 h 45
- Poussins (2000-2001) : vendredi 16 h 45
- Poussines (2000-2001) : mercredi 10 h 30
- Benjamines (1998-1999) : mercredi 17 h 45
- Minimes filles (1996-1997) : mercredi 15 h 30
- Basket loisirs féminin : mercredi 19 h 15
- Basket loisirs masculin : mercredi 20 h 45

Pour tout renseignement, contactez Monsieur Michel MAILLET au 03 85 20 24 02 ou Monsieur Thierry CLAVIER au 03 85 32 01 59.



L'équipe première.

F.N.A.C.A

Pour ne pas oublier

C'est un cortège conduit par Monsieur Roger MOREAU, Maire, et les membres du Comité local FNACA de SANCÉ avec en tête leur président Monsieur Jean-Pierre PRIEUR, précédé de plusieurs porte-drapeaux venus en voisins représentant les comités locaux de la région mâconnaise, qui s'est rendu au monument aux morts pour dévoiler la plaque commémorative financée par la commune comportant l'inscription « 1952 - 1962, guerre d'Algérie, combats Maroc - Tunisie, 19 mars 1962, cessez-le-feu en Algérie » et déposer une gerbe au pied du monument aux morts.

Une foule nombreuse assistait à cette cérémonie, dans laquelle on remarquait la présence des adjoints et des conseillers municipaux, d'un groupe d'enfants de l'école primaire guidé par leur directrice Madame Geneviève MARC, de Monsieur Paul VINCENT, Vice-président départemental de la FNACA, de Monsieur Jean TERRIER, Responsable du secteur 2, et de Monsieur Gérard COLON, Conseiller Général du Canton de Mâcon Nord.

Monsieur Roger MOREAU a rappelé que nous avons tous un devoir de mémoire, nous devons nous souvenir de tous ces appelés du contin-

gent qui se sont battus pour notre patrie, qui sont morts pour sauvegarder nos valeurs. Le 19 mars marque la fin d'un conflit, il n'efface pas les blessures, il n'efface pas la peine des familles touchées par la disparition d'un être cher.

Aujourd'hui, on ne doit pas oublier qu'environ trois millions de jeunes soldats ont participé à cette guerre sans nom et que trente mille sont morts en Algérie.

Puis, dans son allocution, Monsieur Jean-Pierre PRIEUR a rappelé le souvenir de Roger LANDRET, un enfant de SANCÉ, mort en Algérie le 1er juin 1959. L'orateur a également tenu à remercier tous les présents, en premier lieu Monsieur le Maire et son Conseil Municipal pour avoir répondu favorablement à leur demande, mais aussi d'avoir accepté le financement de la plaque.

Après les discours de Messieurs Paul VINCENT et Gérard COLON, une minute de silence a été observée par la nombreuse assistance avant que l'hymne national soit écouté dans le silence et le respect.

Un vin d'honneur offert par la Commune et le Comité local FNACA de SANCÉ a prolongé cette manifestation à la Salle des Fêtes.



La plaque commémorative vient d'être dévoilée.



Les autorités et les porte-drapeaux devant le monument aux morts.



Pendant le défilé.

La réserve opérationnelle

La réserve opérationnelle est une composante de la réserve militaire. Constituée de femmes et d'hommes issus du civil et d'anciens militaires d'active ou du contingent qui ont souscrit un **E.S.R** (Engagement à Servir dans la Réserve), la réserve opérationnelle a pour objet de renforcer les capacités militaires des forces armées. Elle se voit confier les mêmes missions que l'active, à compétences égales, sur le territoire national et en opérations extérieures.

Pour souscrire un E.S.R, il faut : être volontaire, être de nationalité française, être âgé de 18 ans au moins, être en règle au regard des obligations du service national, ne pas avoir été condamné soit à la perte des droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de justice militaire, posséder l'ensemble des aptitudes requises, et notamment physiques. Les anciens militaires d'active engagés à titre étranger peuvent se porter volontaire pour servir comme réserviste dans la légion étrangère. Les volontaires ayant souscrit un E.S.R servent dans une unité ou un état-major après une période militaire de formation initiale, en qualité de militaire du rang le plus souvent. Les militaires rendus à la vie civile conservent le grade qu'ils détenaient en activité.

Tous les grades d'officiers et de sous-officiers sont ouverts aux réservistes opérationnels, selon un profil de carrière et un avancement conditionnés par l'accomplissement de stages de formation complémentaire. Les limites d'âge dans chaque grade sont celles des cadres d'active augmentées de 5 ans. L'E.S.R est souscrit pour une durée de 1 à 5 ans. Il est renouvelable, et permet de recevoir une formation ou de suivre un entraînement, d'apporter un renfort temporaire aux forces armées en particulier pour la protection du territoire national et dans le cadre des opérations conduites à l'extérieur, de dispenser un enseignement de défense, de participer aux actions civilo-militaires destinées à faciliter l'interaction des forces opérationnelles avec leur environnement civil, de servir auprès d'une entreprise qui participe au soutien des forces ou accompagne les opérations d'exportation.

La durée maximale des activités est généralement de 30 jours par année civile, mais peut être portée à 60 jours pour répondre aux besoins des armées, 150 jours en cas de nécessité liée à l'emploi des forces, 210 jours pour les emplois présentant un intérêt de portée nationale ou internationale. Le réserviste qui accomplit ses activités militaires pendant son temps de travail civil doit en prévenir son entreprise avec un préavis minimum d'un mois et obtenir son accord si l'absence est supérieure à 5 jours par an, consécutifs ou non. Ce préavis peut être raccourci et/ou cette durée augmentée par les conventions signées entre des entreprises et organismes et le ministère de la Défense, les « Partenaires de la Défense ».

Téléprésence 71

Téléprésence 71 est un dispositif de télé assistance nécessitant :

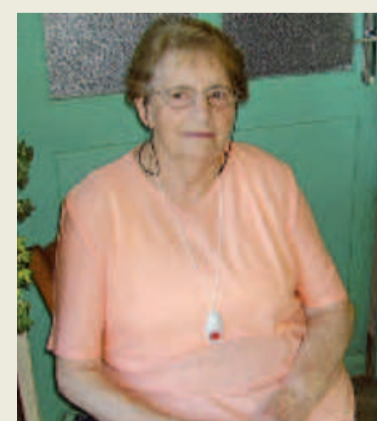
- un réseau de deux à quatre personnes, proches, voisins, amis ou famille, susceptibles d'intervenir rapidement en cas d'appel
- Un transmetteur relié à la centrale d'écoute par la ligne téléphonique, doté d'un haut-parleur et d'un micro
- Une alarme étanche, bracelet ou médaillon, permettant par simple pression sur le bouton d'appel, l'envoi d'un signal à la centrale d'écoute

- Un abonnement mensuel de 23 € et des frais de mise en service à l'installation de 55 €.

La prise en charge financière, totale ou partielle, est possible selon votre régime de retraite, la non imposition, les mutuelles complémentaires ou un droit à l'A.P.A (Aide Personnalisée à l'Autonomie).

Une prise d'information rapide et efficace dans la journée. Un conseiller est disponible du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h au 03 85 39 52 42

Médaillon ou bracelet montre, à vous de choisir !



Compte-rendu des réunions du Conseil Municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2010

Mesdames Blandine BERREZ et Florence BODILLARD, Messieurs Patrick CLERC, Philippe GAGET, Gilles JONDET et Cédric MAUCELLI étaient excusés.

Madame Blandine BERREZ avait donné pouvoir écrit à Monsieur Roger MOREAU, Monsieur Patrick CLERC à Monsieur Daniel GAILLARD, Monsieur Philippe GAGET à Monsieur Pierre CHAMPION, Monsieur Gilles JONDET à Madame Françoise BAJARD et Monsieur Cédric MAUCELLI à Monsieur Henri VOUILLON.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **ADOpte** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 21 juin 2010 ;
- ▶ **APPROUVE** le programme des équipements publics de la Z.A.C du Centre Bourg ;
- ▶ **ADOpte** le programme de réalisation de la Z.A.C du Centre Bourg confiée à la Sema Mâconnais - Val de Saône - Bourgogne du Sud ;
- ▶ **ACTUALISE** les tarifs des services publics communaux (restaurant scolaire municipal, garderie municipale, centre de loisirs et études surveillées) avec une augmentation de 1,8 % pour l'année scolaire 2010 - 2011 ; les tarifs de l'École

de Musique Municipale sont également réajustés ;

- ▶ **CONCLUT** une convention avec l'État pour un **C.A.E** (Contrat d'Accompagnement à l'Emploi) destiné au recrutement d'une personne à la recherche d'un emploi ;
- ▶ **DONNE** son accord pour un plan de formation d'un agent du patrimoine ;
- ▶ **APPROUVE** la décision modificative N°1 pour le Budget Général ; cette opération comptable n'affecte pas l'équilibre budgétaire ;
- ▶ **ACCEPTÉ** le devis du **SY.D.E.S.L** (SYndicat Départemental d'Énergie de Saône-et-Loire) pour l'éclairage public de la rue du Parc en cours d'aménagement.

▶ Noël des producteurs à Sancé

La première édition du marché de l'association « Noël des Producteurs » a eu lieu à SANCÉ en décembre 2007 dans la très accueillante Salle des Fêtes. Après l'enthousiasme des visiteurs, les membres actifs ont souhaité reconduire l'opération. La quatrième édition aura donc lieu :

- **Vendredi 17 décembre 2010** de 14 h à 19 h
 - **Samedi 18** de 10 h à 19 h
 - et **dimanche 19** de 10 h à 19 h
- ENTRÉE GRATUITE**

A cette occasion, vous découvrirez différents vins de propriété :

Champagne, bourgogne, beaujolais, anjou, alsace, mais également fromages, foie gras, escargots, huîtres, diverses charcuteries, viandes : bœuf, cerf, miel, jus de fruits, sorbets, chocolats et épices du monde.

Des artisans seront également présents.

Des assiettes de dégustation vous seront proposées sur place par les producteurs.

Chaque jour, un panier garni sera tiré au sort.

« Noël des Producteurs » est une association de producteurs réunis par amitié, mais aussi par amour de leur métier, très ancré dans la tradition, le savoir faire et le respect de la nature. Elle a pour but de vous faire découvrir différents produits de la terre directement par ceux qui les font naître, les élèvent, et les élaborent avec soin et passion.

▶ Comité de Jumelage

Les Auvergnats à Sancé cet été

Le samedi 28 août, le Comité de Jumelage de SANCÉ a accueilli en début d'après-midi ses amis de la commune jumelle du Vernet-la-Varenne, dans le Puy-de-Dôme.

Après les mots d'accueil de Monsieur Alain MICHON, Président du Comité de Jumelage de SANCÉ, de Monsieur Roger MOREAU, Maire de SANCÉ et de Madame Françoise BOURGNE, Maire du Vernet-la-Varenne, le pot de l'amitié a été pris sous le préau de la cour de la Mairie, puis la répartition des hôtes a été faite dans les familles pour un petit repos avant les festivités.

La soirée a été très sportive, Sancéens et

Vernetois se sont affrontés au cours d'un tournoi au Bowling de Mâcon, dans une parfaite convivialité. La remise des prix a eu lieu pendant l'excellent repas préparé par le restaurant du Bowling. Madame Françoise LAMURE, Présidente du Comité de Jumelage du Vernet-la-Varenne, Monsieur André LAFONT trésorier, ainsi que Monsieur Jean BOITIER de SANCÉ ont reçu une « quille d'honneur » pour leur performance.

Le dimanche matin, tout le monde a pris la direction de la ferme des Planons, en Bresse, pour la découverte de l'habitat ancien et du patrimoine régional. A midi, le restaurant du Port d'Arciat a reçu les participants pour un repas préparé avec les spécialités locales : friture et poulet à la crème. Pas de sieste, direc-

tion la cave de Prissé pour une visite des chais sous la conduite de deux coopérateurs qui ont su entraîner dans la bonne humeur Vernetois et Sancéens avant de déguster certains crus élaborés par cette cave.

Comme le veut la tradition, avant l'heure du départ, c'est à l'ombre du car que Vernetois et Sancéens se sont partagés fromage et charcuterie d'Auvergne, le tout arrosé des vins du Mâconnais.

Un fait marquant à signaler, c'est que depuis le début du jumelage, c'est à dire 26 ans, le soleil a toujours été au rendez-vous.

Les membres actifs souhaiteraient que d'autres personnes de SANCÉ se joignent à eux pour que perdure ce jumelage d'amitié, et pour que le groupe actuel soit encore plus solide.



La bise des présidents des deux comités.



Le groupe au bowling de Mâcon

Tous au numérique



SANCÉ, comme toute la Bourgogne, passe à la télé tout numérique.

Le « passage à la télé tout numérique » est l'arrêt de l'ancien système de diffusion de la télévision (analogique) des chaînes reçues par l'antenne râteau (TF1, France 2, France 3, Canal+ en clair, France 5/Arte et M6) et son remplacement par la TNT (Télévision Numérique Terrestre) ou tout autre mode de réception numérique (satellite, câble, ADSL ou fibre optique).

Cela veut dire que toute personne recevant la télévision par une antenne râteau

ou intérieure et qui reçoit actuellement six chaînes de télévision ou moins, devra s'équiper d'un mode de réception numérique.

Pour tout renseignement sur la date exacte du passage au tout numérique sur le territoire de la commune de SANCÉ, il est indispensable de vous connectez sur www.tousaunumerique.fr ou téléphoner au 0970 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local, du lundi au samedi de 8 h à 21 h), car certains secteurs de la commune pourront recevoir le tout numérique le

16 novembre 2010, et d'autres devront attendre le 14 juin 2011.

Il existe des aides financières et une assistance technique (mise en service, recherche et mémorisation des chaînes du poste principal gratuit pour les foyers de plus de 70 ans et/ou souffrant d'un handicap supérieur ou égal à 80 %.

Votre délégué régional « Tous au numérique » se tient également à votre disposition :

Sophie Dhulst
16 rue des Cortots - 21121 Fontaine-lès-Dijon
Tél. : 03 80 28 62 54

Calendrier des manifestations

OCTOBRE

- ▶ **Samedi 23** : Concours de belote organisé par Sancé Tennis.
- ▶ **Dimanche 31** : Loto organisé par Sancé Football Club.

Vacances scolaires de la Toussaint, du samedi 23 octobre 2010 après la classe au mercredi 3 novembre (rentrée le jeudi 4 novembre).

NOVEMBRE

- ▶ **Jeu-di 11** : Cérémonie au Monument aux Morts à 11 h, le rassemblement se fera dans la cour de la Mairie. Un vin d'honneur sera offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie.
- ▶ **Vendredi 19 et Samedi 20** : Soirée saucisson beaujolais organisée par le Sou des Écoles.
- ▶ **Vendredi 19** : Heure musicale donnée par l'École de Musique Municipale à 18 h 30, dans la salle Berlioz.
- ▶ **Dimanche 21** : Loto organisé par l'Amicale Sportive Sancé Basket.

DECEMBRE

- ▶ **Samedi 4** : Arbre de Noël préparé par l'Association Sportive Sancé Danse.
- ▶ **Dimanche 5** : Loto organisé par l'Entr'Aide Paroissiale.
- ▶ **Vendredi 10** : Vente de sapins organisée par le Sou des Écoles.
- ▶ **Vendredi 17, samedi 18, dimanche 19** : Grand marché de Noël des producteurs à la Salle des Fêtes.

Vacances scolaires de Noël, du samedi 18 décembre 2010 après la classe au dimanche 2 janvier 2011 (rentrée le lundi 3 janvier)

JANVIER

- ▶ **Jeu-di 6** : Vœux du Maire à 19 h à la Salle des Fêtes
 - ▶ **Vendredi 14** : Soirée musicale de l'École de Musique Municipale à l'occasion de l'Épiphanie, à 20 h 30 à la Salle des Fêtes
 - ▶ **Vendredi 21** : Concours de belote organisé par l'A.C.C.M (Association des Cuisiniers des Collectivités du Mâconnais)
 - ▶ **Dimanche 23** : Loto organisé par le Club de la Tour
 - ▶ **Dimanche 30** : Concert donné par la Chorale « Si l'on chantait » à la Salle des Fêtes
- Vacances scolaires pour la zone B (Dijon), du samedi 19 février 2011 après la classe au dimanche 6 mars (rentrée le lundi 7 mars).

Arrêté du Maire

Brûlage des végétaux

Considérant qu'il y a lieu de réglementer le brûlage des végétaux, dans un souci de sécurité et de salubrité publiques, que les émissions de fumée répétées sont, par leur importance et leur durée, de nature à porter atteinte à la salubrité publique, et que les déchets végétaux peuvent être déposés dans les déchetteries du **S.I.C.T.O.M** (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères) du Mâconnais (la Grisière, Saint Martin-Belle-Roche...), Monsieur le Maire de SANCÉ a pris un arrêté municipal, en date du 6 octobre 2008, interdisant, sur l'ensemble de la commune, le brûlage des déchets verts, sauf en cas d'activités agricoles ou forestières.